



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/608**

Le 8 mars 2013

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R

Objet: Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, 27-28 juin 2013

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 27 au 28 juin 2013, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (17-26 juin 2013, voir la Lettre circulaire [3/LCCE/34](#) du 28 février 2013).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La réunion débutera à 9 h 30.

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions 16 h 00 UTC	Séance d'ouverture
Commission d'études 3	27-28 juin 2013	Jeudi 20 juin 2013	Jeudi 27 juin 2013 à 9 h 30

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit à l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 3 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg3/fr>

2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareil cas, la Commission d'études aura recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance de ces projets de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus)..

3 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 3 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/md/R12-SG03-C/en>.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 h 00 UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions est le jeudi 20 juin 2013 à 16 h 00 UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 3 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg3/ch>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG03.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG03-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 3, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse rsg3@itu.int au moins un mois avant le début de la réunion, c'est-à-dire le 27 mai 2013 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

6 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues disponibles (c'est-à-dire dans toutes les langues pour lesquelles une demande a été faite – voir le § 5), grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion (voir le § 7) et coordonner, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

On trouvera davantage d'informations concernant la participation à distance à l'adresse suivante: www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/.

7 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chacun des Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires de l'UIT-R de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Inscription aux événements de l'UIT-R et informations pratiques** à l'adresse:

<http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/accommodation.aspx>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications

(Genève, 27-28 juin 2013, à 9 h 30)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Résultats de la réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) intéressant la Commission d'études 3
- 4** Examen des documents des Groupes de travail
 - 4.1** Groupe de travail 3J
 - 4.2** Groupe de travail 3K
 - 4.3** Groupe de travail 3L
 - 4.4** Groupe de travail 3M
- 5** Examen d'autres contributions (s'il y a lieu)
- 6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)
 - Décision sur l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 10** Examen d'autres contributions
- 11** Statut des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions
- 12** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 13** Calendrier des réunions
- 14** Divers

B. ARBESSER-RASTBURG
Président de la Commission d'études 3
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandation seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 3J

- Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.833-7 – Affaiblissement dû à la végétation ([Annexe 1 du Document 3J/25](#))
- Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[MATERIAL_EFFECT] – Effets des matériaux de construction et des structures sur la propagation des ondes radioélectriques aux fréquences supérieures à 100 MHz environ ([Annexe 2 du Document 3J/25](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-12 – Propagation par diffraction ([Annexe 3 du Document 3J/25](#))
- Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.1057-2 – Modélisation de la propagation des ondes radioélectriques: distributions de probabilité ([Annexe 4 du Document 3J/25](#))
- Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.1407-4 – Propagation par trajets multiples et paramétrage de ses caractéristiques ([Annexe 6 du Document 3J/25](#))

Groupe de travail 3K

- Corrections de forme qu'il est proposé d'apporter à la Recommandation UIT-R P.1812-2 ([Annexe 1 du Document 3K/29](#))
- Corrections de forme apportées à la Recommandation UIT-R P.1546-4 ([Annexe 3 du Document 3K/29](#))
- Méthode possible pour l'élaboration d'un document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546 – Méthodes de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 3 000 MHz ([Annexe 5 du Document 3K/29](#))
- Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1238-7 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 900 MHz et 100 GHz ([Annexe 6 du Document 3K/29](#))
- Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1411 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz ([Annexe 7 du Document 3K/29](#))
- Données de propagation et méthode de prévision nécessaires pour la conception des systèmes de télécommunication mobile terrestre à mobile terrestre ([Annexe 8 du Document 3K/29](#))

Groupe de travail 3L

- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.832 – Atlas mondial de la conductivité du sol ([Annexe 1 du Document 3L/28](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1321 ([Annexe 2 du Document 3L/28](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.842 – Calcul de la fiabilité et de la compatibilité des systèmes radioélectriques en ondes décimétriques ([Annexe 3 du Document 3L/28](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533 – Méthodes de prévision de la qualité de fonctionnement des circuits en ondes décimétriques ([Annexe 4 du Document 3L/28](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.313 – Echange de renseignements en vue des prévisions à court terme et transmission des avertissements de perturbations ionosphériques ([Annexe 5 du Document 3L/28](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.531 – Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de services et de systèmes à satellites ([Annexe 6 du Document 3L/28](#))
- Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372 – Bruit radioélectrique ([Annexe 8 du Document 3L/28](#))

Groupe de travail 3M

- Proposition de projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530-14 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de faisceaux hertziens à visibilité directe de Terre ([Annexe 2 du Document 3M/50](#))
- Correction du Tableau 1 de la Recommandation UIT-R P.617-2 – Techniques de prévision de la propagation et données de propagation nécessaires pour la conception des faisceaux hertziens transhorizon ([Annexe 3 du Document 3M/50](#))
- Prévisions de l'affaiblissement dû à la pluie sur les trajets de Terre et de l'affaiblissement total dans la Recommandation UIT-R P.530 ([Annexe 4 du Document 3M/50](#))
- Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de nouvelle Recommandation relative à la prévision de l'affaiblissement sur des liaisons entre une plate-forme d'aéronef et l'espace et entre une plate-forme d'aéronef et la surface de la Terre ([Annexe 7 du Document 3M/50](#))
- Recommandation UIT-R P.618-10 – Propositions de révision et travaux futurs ([Annexe 8 du Document 3M/50](#))
- Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.681 ([Annexe 10 du Document 3M/50](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452 ([Annexe 11 du Document 3M/50](#))
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2001 – Modèle général de large portée pour la propagation sur des trajets de Terre dans la gamme des fréquences comprises entre 30 MHz et 50 GHz ([Annexe 14 du Document 3M/50](#))